

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
 Présents : 14
 Votants : 15
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-six, le 20 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : Estelle PIERRO, Paul PERROT, Christian REY, Frédéric GONIN, Freddy GUERIN, Hélène CHEVALIER, Rachel GAILLARD, Emily BOSSAN, Jonathan GUILLOT, Dominique MACCIONI, Serge PROD'HOMME, Hélène WUILLAUME, Nicolas GUICHARD.

Date de convocation : 07 avril 2026

Date d'affichage : 07 avril 2026

Absente représentée : Maryline LANG représentée par M. Larat Etienne

Absent :

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 19-2026 – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L212-1 et L212-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale et notamment ses articles 11 et 13,

CONSIDERANT l'obligation législative de voter le budget primitif pour le 30 avril 2026,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la commune pour prendre en considération les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés.

Monsieur Le Maire évoque enfin les perspectives de développement de la commune et le souhait de l'équipe municipale de conserver un cadre de vie harmonieux pour les habitants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Etienne LARAT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le budget primitif 2026 de la commune de Saint Bardoux arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---------------------------|---------------------------|
| • INVESTISSEMENT | 1 528 950.00 Euros | 1 772 676.19 Euros |
| • FONCTIONNEMENT | 472 327.00 Euros | 472 327.00 Euros |

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

